

BTS Electrotechnique (BTS Elec)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Recenser/prendre en compte les normes/règlementations applicables au projet.
- Extraire les informations nécessaires à la réalisation des tâches.
- Gérer les risques et les aléas liés à la réalisation des tâches.
- Communiquer de manière adaptée à l'oral, à l'écrit, y compris en langue anglaise.
- Interpréter un besoin client/utilisateur, un CCTP, un cahier des charges.
- Modéliser et simuler le comportement de tout ou partie d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique.
- Dimensionner et choisir les constituants d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique, en proposer l'architecture.
- Réaliser les documents techniques du projet/chantier, le gérer et le conduire.
- Mesurer les grandeurs caractéristiques d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique et le/la réaliser.
- Configurer et programmer les matériels dans le cadre du projet/chantier.
- Appliquer un protocole pour mettre en service un ouvrage, une installation, un équipement électrique.
- Réaliser un diagnostic de performance y compris énergétique, de sécurité, d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique.
- Réaliser des opérations de maintenance sur un ouvrage, une installation, un équipement électrique.

Entreprises d'accueil

Sociétés de services en ingénierie (SSII) : constructeurs de matériels électriques ou services de maintenance.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un baccalauréat : Bac Pro industriel de l'électrotechnique, Bac STI2D.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32025520	35346

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, soit 120 crédits ECTS.

Durée de la formation

1 400 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

Semaines complètes en UFA et en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Sainte Anne

260 rue de Leya
73290 LA MOTTE SERVOLEX
04 79 26 09 00
accueil@steanne-sav.fr
www.steanne-sav.fr

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

Contenu de formation

	Matières / Modules
Matières générales	Culture générale et expression (120 heures)
	Anglais (80 heures)
	Mathématiques (140 heures)
Matières professionnelles	Physique chimie (240 heures)
	Sciences et techniques industrielles (STI) (500 heures)
	STI en co-enseignement avec anglais (40 heures)
	STI en co-enseignement avec mathématiques (20 heures)
	Analyse, diagnostic, maintenance (160 heures)
	Accompagnement personnalisé (60 heures)
	Enseignement facultatif : Langue Vivante 2 (40 heures)

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Culture générale et expression	2	Ponctuel	Ecrit
E2 : Anglais	3	CCF	Pratique, Ecrit, Oral...
E3 : Mathématiques	2	CCF	Pratique, Ecrit, Oral...
E4 : Conception - Etude préliminaire	5	Ponctuel	Ecrit
E5 : Analyse, diagnostic, maintenance, conduite de projet			
• Analyse, diagnostic, maintenance	3	CCF	Pratique, Ecrit, Oral...
• Conduite de projet / chantier	3	CCF	Pratique, Ecrit, Oral...
E6 : Conception - étude détaillée, réalisation, mise en service d'un projet			
• Conception - étude détaillée du projet	3	Ponctuel	Projet (60h) + Oral (40 min)
• Réalisation, mise en service d'un projet	3	Ponctuel	Projet (60h) + Oral (40 min)
E7 : Epreuve facultative (LV2)	Pts > 10	Ponctuel	Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

	2021	2020	2019
Taux de réussite globaux	85%	90%	87,06%
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...)	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	70,27%	75%	-
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	44%	44%	70%
Taux de poursuite d'étude	50%	44%	18%
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	83%	86%	87%

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licences Pro des secteurs électronique et informatique, de la production industrielle, de la maintenance, du commerce...
- Ecole d'ingénieurs possible à condition de suivre une prépa ATS, année spéciale pour techniciens supérieurs, qui permet de se présenter au concours commun ATS (35 écoles d'ingénieurs), ainsi qu'à la banque d'épreuves DUT/BTS (20 écoles d'ingénieurs).

Débouchés professionnels :

- Technicien chargé d'études.
- Technicien méthodes.
- Technicien de chantier.
- Technicien d'essais.
- Technicien qualité.
- Technicien de maintenance.
- Chargé du diagnostic énergétique d'une installation ou d'un équipement.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 10 500 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
 - Parc à vélo.
 - Ligne de bus à proximité : Ligne C (passage toutes les 5 min).
 - Gare SNCF de Chambéry Challes les eaux à 20 minutes en bus du lycée.
- Voir le site : www.synchro-bus.fr

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes : CRISTAL HABITAT

Matériel / Équipement

- Une salle équipée en vidéo projecteur, salle informatique...
- Plateau technique équipé, conforme au référentiel.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Sainte Anne

260 rue de Leya
73290 LA MOTTE SERVOLEX
04 79 26 09 00
accueil@steanne-sav.fr
www.steanne-sav.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026